

KIT MINI STAGE

Année 2019 - 2020

De janvier à avril 2020

Livret individuel de suivi de stage



Ce livret vise à simplifier la gestion administrative des mini-stages et leur suivi.

L'élève est acteur et porteur de son projet d'orientation. Le livret est remis par le chef d'établissement d'origine aux élèves désirant faire des mini-stages.

Etape 1 : la convention est **signée par la famille et l'établissement d'origine**.

<u>Etape2</u>: Pour chaque mini-stage, les avenants sont renseignés par l'établissement d'origine après accord verbal ou écrit de l'établissement d'accueil. <u>Le visa du Chef d'établissement d'accueil validera la convention</u> pour la période indiquée.

<u>Etape 3 : Lors du mini-stage, l'élève apporte obligatoirement son livret dont la fiche de suivi sera renseignée et validée par l'établissement d'accueil et/ou le responsable pédagogique du mini-stage.</u> Cette fiche sera ensuite signée par le responsable légal (qui prendra ainsi connaissance du résultat du mini-stage) avant le retour au collège.

<u>Le stagiaire devra se munir d' une blouse blanche pour la cuisine, CSR et Pâtisserie ou d'une blouse d'atelier pour la menuiserie.</u>

Etape 4 : Le livret sera un point d'appui à la prise de décision dans le cadre de l'orientation.



LIVRET DE SUIVI DES MINI-STAGES ANNEE 2019 - 2020

Etablissement d'origine:	
<u>Adresse:</u>	
<u>Téléphone:</u>	
<u>Mel:</u>	@
L'ELEVE:	
Prénom:	
<u>Classe:</u>	
Date de naissance:	
	N STAGE AU LYCEE DE NAVARRE LE:// 2020 DE 9 H 00 A 17 H 15
DANS LA	A FORMATION:



CONVENTION DE MINI-STAGE ENTRE ETABLISSEMENTS

<u>Article 1:</u> La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation et du déroulement de stages en immersion destinés aux élèves des classes de 3éme ou de 2° proposés par les établissements d'origine.

<u>Article 2:</u> Les stages constituent le rapport ou le prolongement d'une formation sur l'orientation et doivent permettre a l'élève, après une première expérience pratique, de se déterminer sur un choix professionnel, en toute connaissance et avec de meilleures chances de réussite ultérieure.

<u>Article 3:</u> La formation dispensée pendant le stage est organisée à la diligence du proviseur. Un professeur de l'établissement pourra s'assurer, par une visite, du bon déroulement du stage. L'organisation de cette visite sera arrêtée d'un commun accord.

<u>Article 4:</u> Dés lors qu'il participe à des activités en Lycée professionnel, le stagiaire peut prétendre au bénéfice de la couverture et des prestations prévues par la législation des accidents du travail.

<u>Article 5:</u> Les élèves doivent se conformer au règlement intérieur et aux horaires de l'établissement d'accueil.

<u>Article 6:</u> La prise en charge de la sécurité et de la responsabilité du stagiaire incombe au chef d'établissement d'accueil, pendant toute la durée de la présence du stagiaire dans son établissement. Pour les déplacements et trajets du stagiaire se rendant dans l'établissement d'accueil, la vérification des conditions que requiert, ici, la sécurité de l'élève et la prise en charge des responsabilités correspondantes incombent au Chef d'établissement d'origine.

<u>Article 7:</u> En cas d'accident survenu à un élève stagiaire, soit au cours d'un travail, soit au cours du trajet, le Proviseur s'engage à prendre toutes dispositions utiles touchant, notamment, à une éventuelle hospitalisation d'urgence (joindre copie de l'autorisation parentale d'hospitalisation) et aux démarches administratives nécessaires, l'établissement d'origine de la victime (et ses parents) délais, puisqu'il revient au Chef d'établissement auquel le stagiaire appartient de donner suite au dossier, en application de l'article 146.2 du code de la sécurité sociale et du décret du 31 décembre 1946.

Article 8: L'établissement d'accueil s'engage:

- * A informer l'élève sur la formation.
- * A informer au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en ministage.
 - * A informer l'établissement d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

Fait-le :									
Le chef d'établissement	L'élève	Le représentant légal	Le chef d'établissement						



FICHE D'APPRECIATION ET DE SUIVI DE MINI STAGE

A REMPLIR PAR L'ELEVE : NOM et Prénom							
Spécialité concernée par le mini stage:							
Quelles sont les raisons de ce choix? Soyez précis.							
-							
-							
_							
Quelles sont les infor	nations recherchées? Soyez précis.						
-	nations reciterences. Soyez precis.						
_							
OBSERVATIONS SUR LE	E STAGIAIRE: (Partie à renseigner par le Chef d'établis	sement d'acc	rueil ou sc	on represe	ntant)		
CRITERES		++	+	0	-		
ATTITUDE	Tenue, comportement						
	Relations avec les élèves						
	Capacité à communiquer						
LA SEQUENCE	Intérêt pour les activités proposées						
	Initiative personnelle						
	Participation aux activités						
LA FORMATION	Connaissance a priori sur le métier						
	Motivation apparente pour la section						
	Curiosité professionnelle						
Observations générales:							
Signature établissement accueil: Le/2019		Signature représentant légal: Le/2019					